

Préfet du Territoire de Belfort

Recueil des actes administratifs

RAA Spécial N° 18

*Arrêté de délégation de signature de Mme
Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA*

&

*Arrêté modifiant la composition de la
Commission Départementale de Présence
Postale territoriale du T. de Belfort*

juillet 2015

Publié le 09 juillet 2015

*Le recueil est consultable à la Préfecture du Territoire de Belfort,
1 rue Bartholdi, 90020 BELFORT Cedex*

et sur le site internet,

www.territoire-de-belfort.gouv.fr

rubrique « les publications » .

Liste des arrêtés publiés

PREFECTURE	20150707-0005	Arrêté modifiant la composition de la Commission Départementale de Présence Postale territoriale du T. de Belfort
PREFECTURE	20150709-0002	Arrêté de délégation de signature de Mme Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Secrétariat Général aux Affaires Départementales
Bureau de l'Aménagement du Territoire et des Grands Projets

ARRETE

20150707-0005

modifiant la composition de la Commission Départementale de Présence Postale
Territoriale du Territoire de Belfort

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat

VU la loi n°90-568 du 2 juillet 1990 modifiée relative à l'organisation du service public de la Poste et à France Telecom, notamment ses articles 6 et 38

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République

VU la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral

VU le décret n°2006-1239 du 11 octobre 2006 relatif à la contribution de la Poste à l'aménagement du territoire

VU décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements

VU décret n°2007-448 du 25 mars 2007 relatif à la composition, aux attributions et au fonctionnement des commissions départementales de présence postale territoriale

VU le décret du 12 mars 2014 nommant M. Pascal JOLY, Préfet du Territoire de Belfort

VU l'arrêté préfectoral n°2014204-0006 du 23 juillet 2014 portant renouvellement de la commission départementale de présence postale territoriale du Territoire de Belfort

VU la délibération du 22 mars 2013 du Conseil Régional de Franche-Comté

VU le courrier du 3 juillet 2014 de l'Association des Maires du Territoire de Belfort

VU la désignation des représentants du conseil départemental lors de la commission permanente du conseil départemental du 2 juillet 2015

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n°2014204-0006 du 23 juillet 2014 est modifié ainsi qu'il suit dans son article 1^{er} :

Au titre des représentants du Conseil départemental :

- Frédéric Rousse
- Marie-Lise Lhomet

- le reste sans changement -

ARTICLE 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à ses membres, ainsi qu'au Directeur de la Poste du Territoire de Belfort, affiché pendant un mois sur les panneaux réservés à cet effet à la Préfecture et publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 07 JUIL. 2015

Le préfet,



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture
Direction des moyens et de la modernisation

ARRETE N° 20150709-0002

Délégation de signature
de Mme Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 mars 2014 paru au Journal Officiel du 14 mars 2014 nommant M. Pascal JOLY, Préfet du Territoire de Belfort, à compter du 7 avril 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013336-0001 du 2 décembre 2013 portant organisation de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU le décret du 9 septembre 2013 portant nomination de M. Alexis BEVILLARD, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur du 2 juillet 2015 portant affectation de Mme Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA, attachée territoriale, à la Préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la décision préfectorale en date du 8 juin 2015 nommant Mme Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA, attachée d'administration de l'Etat, chef du service interministériel de défense et de protection civile à compter du 1er juillet 2015 ;

VU la décision préfectorale du 24 juin 2010 nommant M. Gilles GODFROY, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef du service interministériel de défense et de protection civile à compter du 1er septembre 2010 ;

SUR proposition de M. le directeur de cabinet de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA, attachée d'administration de l'Etat, chef du service interministériel de défense et de protection civile, à l'effet de signer tous documents se rapportant :

- aux réunions des sous-commissions ci-après, lorsqu'elle en assure la présidence :
 - . sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
 - . sous-commission départementale pour la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes,
 - . sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives,
- à la préparation des plans de secours et des plans d'urgence,
- à la mise à jour des plans de défense,
- à la préparation des exercices civilo-militaires,
- au secourisme,
- au déminage
- à la gestion de crise

à l'exclusion des :

- arrêtés
- correspondances aux parlementaires et conseillers départementaux.

ARTICLE 2 :

M. Gilles GODFROY, adjoint au chef de service, exercera la délégation de signature accordée à Mme Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA, attachée d'administration de l'Etat, chef du service interministériel de défense et de protection civile, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

ARTICLE 3 :

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

ARTICLE 4 :

Le directeur de cabinet du préfet du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à titre de notification à Mme Emmanuelle MORANDEIRA-EGEA et à M. GODFROY, publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort et affiché pendant une durée d'un mois sur les panneaux prévus à cet effet à la préfecture.

Fait à Belfort, le 21/7/15


Le Préfet

Pascal JOLY